



Conseiller en prévention niveau II : module multidisciplinaire de base

Sécurité - Secourisme

Continue

Durée

137 heures

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



La loi du 4 août 1996, relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en son A.R. d'exécution du 27 mars 1998, impose aux entreprises de créer un service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP) et de désigner un Conseiller en prévention. Ce dernier, pour pouvoir effectuer efficacement ses missions, doit avoir une connaissance de la législation relative au bien-être, mais aussi posséder les compétences techniques et scientifiques requises. Le niveau exigé dépend de la nature des risques engendrés par l'activité de l'entreprise.

Pour devenir Conseiller en Prévention Niveau II, il est obligatoire de réussir le module Multidisciplinaire de base Niveau II et le module de Spécialisation Niveau II

Conditions d'accès

- être porteur d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou de cours secondaire supérieur

ou

- être titulaire du certificat "connaissance de base" (ex niveau 3) et disposer de 5 années d'expérience pratique utile dans un SIPP ou SEPP (il n'est donc pas requis de disposer d'une expérience en tant que Conseiller en Prévention).

Programme

Module Multidisciplinaire de base: (Annexe II.4.2 du Livre II-Titre 4 du Bien-Etre au Travail)

- Introduction: prévention, intervention, méthodes de dépistage, analyse, cadre juridique, réglementation

- Principes de base : sociologie du travail, organisation du travail, communication, psychologie, aspects juridiques du cadre du bien-être, aspects économiques, missions, responsabilités, statut, déontologie des acteurs de la prévention, environnement

- Dépistage des risques : système de travail, techniques d'analyse et d'épidémiologie, conditions de travail, accidents et maladies professionnelles, recueil des données et leur traitement

- Principes d'analyse et de prévention des disciplines spécifiques : hygiène, médecine du travail, risques, environnement, ergonomie, stress, charge psychosociale, EPI, incendie et risques électriques

- Gestion de la politique de prévention: Bien-être, SEPP, SIPP, CPPT, dynamique gestion des risques, plan d'action, information des travailleurs, organisation des premiers secours, coordination des activités de prévention, techniques de communication, de concertation, de conduite de réunion, de rédaction de rapports



Liège - Sainte-Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1 4000 Liège

04 229 84 20

Du lundi au jeudi : de 8h15 à 21h45

Le vendredi : de 8h15 à 17h15

04 229 84 30

formation.continue@centreifapme.be

Conditions d' inscription

Pour de plus amples renseignements, contactez le service formation continue par téléphone au 04/229.84.20 ou via formation.continue@centreifapme.be Pour s'inscrire, rendez-vous sur notre site internet www.formation-continue.be

Bon à savoir

Cette formation est reconnue par le SPF Travail, Emploi et Concertation sociale.

Consultez l'ensemble de notre catalogue de formations continues sur notre site web www.formation-continue.be (<http://www.formation-continue.be>)

. Pour tout renseignement, contactez-nous au 04/229.84.20 ou via formation.continue@centreifapme.be